



Bulletin Municipal n°23

Juin 2025



Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel: 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi: 13h30 – 17h30
Mercredi: 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Les conseillers :

Maire : Emmanuel Caquineau 06 08 99 96 72
1^{ère} adjointe : Mathilde Garçonnet-Sillon 06 81 60 08 71
2^{ème} adjointe : Isabelle Baudrit 06 22 03 50 85
3^{ème} adjointe : Fabienne Vignier 06 63 71 40 00
4^{ème} adjointe : Odile Rault 06 42 15 12 21
5^{ème} adjoint : Eric Desaivres 06 27 73 65 08

FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY
Laura, MORNET-KOHLER Maryse, BABIN Etienne,
PAQUEREAU Stéphane, JOLLY Jacques, BERNARD
Jean-François, GUILLON Jean Luc, OHIN Narcisse,
DOMERGUE Gilles, MERLE Dominique, GIRAULT
Claude

SOMMAIRE

Le mot de l'équipe municipale

Page 3

La mairie vous informe

Pages de 4 à 28

Vie associative

Pages de 29 à 32

Infos diverses

Pages de 33 à 36

Le mot de l'équipe municipale

LE MOT DU CONSEIL : LE BILAN

Les élections municipales de 2026 arrivent à grands pas, il est temps pour nous de faire le bilan de nos actions !

Suite à la création de la nouvelle commune en 2019, ce premier mandat complet a permis de travailler ensemble en toute équité dans l'objectif de mettre en œuvre des projets communs. Bien que le début de mandat fût entaché par la crise de la COVID, nous avons su rebondir et mener nos actions grâce au travail des conseillers au travers des différentes commissions en fonction des possibilités financières du budget de la commune, chacune d'elle a eu à cœur de répondre au mieux de nos possibilités aux demandes de la population, aux nécessités, aux possibilités financières et avec une sincère équité.

En quelques chiffres, voici succinctement les actions menées au cours de ce mandat, **chacune des commissions détaillant plus loin son bilan**. Entre 2020 et 2025, sans compter l'entretien courant des bâtiments, logements, salles, espaces verts, voirie, matériels, les plus gros investissements ont été réalisés sur :

Les logements :

- Travaux sur les logements locatifs = 93000€
- Amélioration des locaux communaux, salle de réunion, archives, secrétariat = 12342€
- Entretien des toitures salles et églises = 52200€

La voirie :

- Renouvellement des panneaux de signalisation et indicateurs = 14500€
- Travaux sur les routes et chemins et l'acquisition de terrains parkings = 600 000€ + 6750€
- Réfection de la cour de la Mairie = 66129€

Aménagements :

- Acquisition de matériels pour les aires de jeux, tables de pique-nique, tableaux d'affichage = 53000€
- Défense incendie, sécurité, réserves incendies = 104717€
- Achat de défibrillateurs = 10560€
- Travaux renouvellement de l'éclairage public = 138769€

Matériels :

- Renouvellement de gros matériels pour l'atelier = 95000€ (tracteur, débroussailleuses..)

Tout ce travail n'aurait pu être mené à terme sans l'appui de nos agents qui, malgré une charge de travail accrue, de nombreuses critiques à leur endroit, ont toujours œuvré pour le bon fonctionnement de notre municipalité et nous tenons ici à les en remercier.

Nous avons aussi été très heureux de partager de bons moments avec nos habitants lors des différentes commémorations et fêtes communales,

Nous remercions également les Associations communales qui ont animé avec leurs manifestations les différents villages auxquelles les habitants ont participé avec enthousiasme.

EXTRAIT REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2025 à 20 heures 30

Présents :

Mmes et Mrs, CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique,

Absents excusés :

Gilles DOMERGUE (Pouvoir), Jessica FRAGNEAU (Pouvoir), JOLLY Jacques (pouvoir),

Absents: M. Claude Girault, OHIN Narcisse.

Préparation du budget

Monsieur le Maire fait le point des travaux restants à réaliser jusqu'à la fin du mandat : Réhabilitation du logement de Bouin, changer la barrière du logement d'Ardilleux, changer une fenêtre du logement au-dessus de l'école de Pioussay, changer les radiateurs des 2 logements de Hanc, refaire la douche du petit logement de Hanc, aménager le terrain de pétanque à Hanc avec installation de 3 nouveaux bancs...

Préparation du budget

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller un bilan du budget 2024 ainsi qu'un prévisionnel de budget 2025. Chaque ligne est détaillée et expliquée.

Maryse propose qu'un bilan avant la fin du mandat soit présenté à la population au travers du journal communal pour lister tout ce qui a été fait pendant notre mandat. Il devrait être fait pour le prochain bulletin,

Divers

La fibre : il y a un problème concernant le raccordement de Villemanan, la commune souhaiterait que les fils soient enterrés mais l'opérateur refuse, seule solution les poteaux. Le département refuse de faire passer les poteaux sur la départementale depuis Bouin. Deux solutions sont donc présentées par Monsieur le Maire : 1°) départ à côté de la ferme de M. Meynieux remontant vers de chemin blanc pour passer derrière le hangar photovoltaïque à l'entrée de Hanc, traverser la route et suivre le chemin blanc V93 jusqu'à Villemanan, 2°) même départ mais après le hangar photovoltaïque, remonter vers le bâtiment communal en souterrain et remonter ensuite en face par la route jusqu'au château d'eau et longer ensuite la route jusqu'à Villemanan. Le conseil valide la 2^{ème} solution.

Entreprise FORTIN – Ardilleux : Suite à l'incident de 2024, des préconisations par les différents services de l'Etat ont été données à l'entreprise pour éviter la survenue dans le futur d'un nouvel accident. A cet effet l'entreprise doit faire un certain nombre de travaux afin de sécuriser le cours d'eau proche.

Le fossé en limite de sa parcelle doit être canalisé et il aurait besoin que la commune lui cède une partie du bas côté du chemin (environ une largeur de 5m). M. le Maire propose de céder le terrain à l'euro symbolique. Tous les frais de bornage, frais de notaire, de réalisation des travaux, etc... sont à la charge de l'entreprise FORTIN. Jean-François Bernard rappelle que le busage doit être suffisant en largeur car le débit à cet endroit est important. Une buse sera mise en travers du chemin pour dévier l'eau vers le fossé de l'autre côté de la route. Le conseil donne son accord pour céder un bout de terrain à l'euro symbolique et la réalisation des travaux tels que décrits.

Départ en retraite de M. Joël PARENT : Le conseil municipal s'organise autour du départ en retraite de Joël PARENT.

PLUIH : les zonages sont faits en ce qui nous concerne, le règlement intérieur est en cours par la Communauté de Communes. Quand il sera finalisé nous auront un délai court pour le valider.

Commissions

✓ Commission Environnement :

- Isabelle BAUDRIT présente un bilan rapide de l'année 2024 de la Commission, il a été acheté des vitrines d'affichage municipal pour 4556.16€, 2 tables de pique-nique pour 2522.44€, des fleurs et arbres pour 1731.01€ soit au total 8809.60€.
- Le projet dont il a été parlé en début de réunion d'acheter 3 bancs pour remplacer ceux en mauvais état sous les arbres le long du futur terrain de pétanque. Le devis pour ces bancs en matière recyclée (Tetra brick) s'élève à 1417.40€. A l'unanimité le conseil valide l'achat de ces bancs.
- Concernant les déchets dans les poubelles des salles des fêtes, une signalétique spécifique sur les poubelles sera ajoutée pour éviter les erreurs de tri. Dans les cimetières il en sera de même prochainement.
- Un habitant a sollicité la commune pour avoir l'autorisation de planter un palmier dans un des cimetières. Il est rappelé que la commune a justement supprimé tous les arbres dans les différents cimetières qui endommagent au fil du temps les tombes et donc que cette demande ne peut pas être acceptée. Le règlement intérieur affiché dans les cimetières en fait mention au titre 3). Il pourra s'il le souhaite en mettre un dans un pot mais pas en pleine terre.
- Un projet d'atelier ludique autour du thème des mottes castrales avec les enfants pour les vacances de la Toussaint est en préparation avec le Pays d'Art et d'Histoire avec en association l'école de Pioussay.

✓ Commission voirie : M. Éric Desavres présente au conseil des maquettes de panneaux étudiés en commission en remplacement de ceux manquants ou abîmés dans la commune. Le devis présenté d'un montant de 1324.32 € est accepté à l'unanimité.

Il précise qu'un panneau de signalisation routière « cédé le passage à 150 m » a été volé à Bouin et qu'il faut remplacer. Le conseil donne d'ores et déjà son accord pour le remplacement de ce panneau.

Concernant l'élagage sur la commune, Jean-François BERNARD demande pourquoi les branches ne sont pas broyées au fur et à mesure car elles se retrouvent souvent sur la route, Éric précise que le SIVU qui réalise l'élagage a un temps imparti vu la réglementation qui interdit de tailler à partir du 31 mars, donc jusqu'à cette date ils élaguent et passeront le broyeur après le 31 mars. Une partie de la commune ne pourra pas être taillée.

Maryse MORNET-KOHLER pose une question par rapport au bruit dans la salle des fêtes de Pioussay lorsque la climatisation est en route. Est-ce que quelque chose est prévue ? Il lui est répondu que l'installation a plus de 20 ans, que les pièces ne se font plus, que la seule solution est le remplacement intégral de l'installation et que le coût en est très élevé. Pour le moment ce n'est pas au programme.

EXTRAIT REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 avril 2025 A 20 heures 30 à HANC

Présents :

Mmes et Mrs, CAQUINEAU Emmanuel, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, PAQUEREAU Stéphane, BABIN Etienne, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, OHIN Narcisse.

Absente excusée : GARCONNET-SILLON Mathilde (Pouvoir)

Absents : M. Claude Girault, Gilles DOMERGUE

Budget 2024

Monsieur le Maire expose les comptes 2024 lesquels se présentent ainsi :

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	733 934,88
Recettes de fonctionnement	1 003 722,43
Excédent Fonctionnement 2022	269 787,55

Investissement

Dépenses d'investissement	236 427,88
Recettes d'investissement	258 408,36
Excédent d'investissement (001) dont	21 980,48

Résultats à affecter sur le budget 2025

Déficit à résorber :	57 339,52
Excédent à reporter sur 2025 :	+ 212 448,03

Reste à réaliser sur 2025 :

Dépenses :	113 000 .00
Recettes :	33 680.00
Soit une déficit de :	- 79 320.00

Maryse MORNET-KOHLER demande des explications quant au montant de l'excédent conservé et reporté au budget, à savoir s'il n'y aurait pas plutôt possibilité de rembourser par anticipation certains prêts ? Monsieur le Maire lui répond que non, qu'il n'y aurait aucun intérêt à le faire et que lors du dernier bilan avec le comptable du Trésor, celui-ci a conseillé de ne pas fragiliser le budget afin d'anticiper les aléas économiques.

Éric DESAIVRES demande pourquoi certaines communes perçoivent directement des subventions des éoliennes ? alors que Valdelaume non.... Monsieur le Maire réexplique que nous concernant, le produit résultant du parc éolien est perçu par la Communauté de communes laquelle redistribue aux communes selon différents critères.

Le vote des comptes 2024 soumis au Conseil municipal par Mme BAUDRIT Adjointe, en l'absence du Maire est accepté à l'unanimité.

Vote des impôts

Le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la fusion des quatre anciennes communes le lissage des taux d'imposition, décidé en 2019, arrive à son terme à savoir que chaque foyer de la commune aura le même taux d'imposition.

Le Conseil municipal fixe le vote des taux pour 2025 sans augmentation comme suit :

Taxe habitation pour les résidences secondaires : 11,94%

Taxe foncière bâtie : 31,56%

Taxe foncière non bâtie : 53,19%

Le produit attendu et inscrit au budget est de 326 414 euros.

Vote des Subventions 2025

Le conseil valide à l'unanimité les subventions suivantes :

Actions <u>pass</u> sport/Loisirs	60 euros par enfant/an/domicilié sur la commune
Aides aux voyages scolaires	50 euros par enfant/an/domicilié sur la commune
Mot à Mot (ECLAS 79)	100 euros
L'Abri de Chef-Boutonne	100 euros
Hôpital de <u>Ruffec</u>	200 euros
Hôpital des Enfants	200 euros
ADMR	500 euros
Association pas à Pattes	100 euros
Conservatoire Espace Naturel	380 euros
<u>Ecole/Ape Pioussay</u>	1000 euros (somme forfaitaire)
Associations communales	150 euros/association/an
FNAM de Chef-Boutonne 80 ^e anniversaire	100 euros

Vote du budget 2025

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2025 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>Réalisé 2024</u>	<u>Vote 2025</u>
011 CHARGES GENERALES	152 265,75	270 436.03
012 PERSONNEL	340 314,72	375 000.00
014 FNGIR	43 192.00	44 000.00
023 AUTOFINANCEMENT IN	0.00	102 000.00
042 AMORTISSEMENTS	0.00	0.00
65 PARTICIPATIONS	185 997,07	251 300.00
66 INTERETS EMPRUNTS	12 165,34	12 500.00
67 CHARGES EXCEP	0.00	500.00
68 PROVISIONS	0.00	500.00
TOTAL	733 934,88	1 056 236.03

<u>Recettes</u>	<u>Réalisé 2024</u>	<u>Vote 2025</u>
002 EXCEDENT N-1	166 351,64	212 448.03
013 REMB SALAIRES	34 923,00	30 000.00
70 VENTE PRODUITS/SERVICES	13 222,68	24 800.00
73 IMPOTS + CCMELOIS	433 272,68	430 795.00
74 DOTATIONS	303 614,03	304 493.00
75 LOCATIONS	52 317,06	53 300.00
76 PROD FINANCIERS	0.00	100.00
77 PROD EXCEPTIONNELS	21,34	200.00
78 PROVISIONS	0,00	100.00
TOTAL	1 003 722,43	1 056 236.03

INVESTISSEMENTS

<u>Dépenses</u>	<u>2024</u>	<u>VOTE 2025</u>
1641 Rembt capital emprunts	59 847,39	61 000.00
21311 Travaux logement Ardilleux barrière	0,00	3 000.00 (report)
21316 Equipements cimetières (colombarium...)	27 403,20	0.00
21318 Travaux salle Breuil/Logement Pioussay		32 000.00 (report)
2132 Travaux logement Pioussay/logement Bouin	0,00	50 000.00 (report 10 000)
2152 Panneaux signalisation	768,95	1 500.00
21538 Sobriété énergétique éclairage public	0,00	60 000.00 (report)
21578 Matériel atelier	0,00	1 500.00 (report)
21611 Reliure registres	1 758,55	0.00
2184 Mobilier (vitrine/tableau)	7 253,79	2 500.00
2188 Autres mobilier ou matériel	1 406,40	8 500.00 (report 6500)
Autres dépenses (001/165)	135 666,76	2 000.00
TOTAL DEPENSES 2024	236 427,88	TOTAL 2025 222 000.00

<u>Recettes</u>	<u>2024</u>	<u>VOTE 2025</u>
001 Excédent investissement n-1		21 980.48
1321 Cap79 subvention log Pioussay		3 780.00 (report)
1323 Cap79 colombariums	11 930,50	0.00
1328 Sieds Eclairage public	8 636,98	29 900.00 (report)
1641 Emprunt	80 000,00	0.00
10222 FCTVA	8 105,69	5 000.00
1068 Affectation résultats	149 289,07	57 339.52
165 Caution	446,12	2 000.00
021 Autofinancement	0.00	102 000.00
TOTAL RECETTES 2024	258 408,36	TOTAL 2025 222 000.00

Travaux logement de Bouin

Fabienne VIGNIER indique que la commission s'est réunie et demande avant de présenter dans le détail les devis reçus pour les travaux du logement de Bouin, un vote pour décider ou non de la vente de ce logement qui a été estimé environ entre 61 000 et 70 000 euros (hors assainissement).

Monsieur le Maire s'y oppose et demande à Fabienne d'exposer d'abord les devis des travaux à réaliser dans ce logement.

Le montant total hors taxe est estimé à 36 000 euros comprenant des travaux de menuiserie, toiture, chauffage et peinture.

Un débat s'ensuit : Jacques JOLLY s'interroge sur l'isolation de la maison...

Monsieur le Maire précise que ce bien fait partie du patrimoine de la commune et qu'il ne trouve aucun intérêt à le vendre. En précisant que l'argent de la vente ne suffirait pas à couvrir une construction de maison dans le lotissement par exemple qui coûterait au moins 150 000€.

Maryse MORNET-KOHLER demande pourquoi construire, pourquoi ne pas plutôt se servir de l'argent de la vente pour réparer ce qui existe déjà comme par exemple la climatisation de la salle de Pioussay ? Et s'interroge sur l'opportunité de conserver tous ces patrimoines ?

La question dans l'assemblée est de nouveau posée pourquoi ne pas tenir compte de la réfection de l'assainissement et de l'isolation du logement de Bouin ? M. le Maire répond que ce n'est pas nécessaire.

Monsieur le Maire maintient qu'il faut conserver le patrimoine qui rapporte des loyers à la commune.

Isabelle BAUDRIT demande justement quel montant de loyer par rapport au coût des travaux de réfection annuel sur l'ensemble des immeubles ?

Stéphane PAQUEREAU, Etienne BABIN et Dominique MERLE insiste sur le fait qu'il ne faut pas vendre le patrimoine, en précisant que ce logement a eu le même locataire pendant 12 ans et a rapporté sans aucune dépense de travaux. Que les travaux envisagés seront effectués par des professionnels donc de bonne qualité.

Monsieur le Maire répond que les logements rapportent plus qu'ils ne coûtent en entretien.

Il est alors demandé qu'un vote à bulletin secret soit fait pour savoir si on vend ou non ce logement : Résultat du vote : 12 bulletins pour le conserver et 5 bulletins pour le vendre. A la majorité des voix : le logement de Bouin est conservé dans le patrimoine de la commune

Monsieur le Maire demande au conseil de valider les devis exposés pour la rénovation du logement. A la majorité, (12 voix pour et 5 abstentions) les membres valident ces travaux.

Questions diverses

Transfert de biens : M. le Maire informe que la commune a obligation de transférer tous les biens des anciennes communes (bâtiments et terres) sur la nouvelle commune de Valdelaume et qu'un acte notarié va être fait dans les mois qui suivent en ce sens. Les frais sont estimés à 8500 euros.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 juin 2025 A 20 heures 30 à HANC

Présents : CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, Laura VAURY, Jacques JOLLY, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, DOMERGUE Gilles.

Absents excusés : OHIN Narcisse, BERNARD Jean-François

Absents : Claude GIRAULT, Dominique MERLE

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Maryse MORNET-KOHLER précise que lors de l'affichage du précédent conseil municipal il a été relevé une erreur, dans le prénom de M. BECHADE, il a été indiqué « Pierre » Béchade au lieu de « Robert » Béchade, la rectification a été effectuée immédiatement après et nous nous en excusons.

Éric DESAIVRES souhaite savoir si la réponse a été fournie quant aux montants versés par les éoliennes directement à certaines communes alors que d'autres sont intégrés dans les sommes versées par la Communauté de Communes à la Commune. M. le Maire répond qu'il n'a pas encore l'explication exacte. En ce qui concerne Valdelaume, la commune reçoit dans son budget un montant d'environ 36 000€ inclus dans la dotation versée par la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 07 avril 2025.

PERSONNEL

L'appel pour le poste d'agent polyvalent a été infructueux, le candidat retenu s'est désisté pour motifs personnels. Un nouvel appel a été lancé pour un 2^e poste de saisonnier afin de renforcer l'équipe pendant l'été avec Bastien Aubry, 1^{er} saisonnier recruté début juin.

FETES

- Fête du 14 juillet : pour rappel, elle sera organisée à la salle du Breuil Coiffaud. Un flyer est prévu avec la distribution du bulletin municipal pour les inscriptions.
- Fête communale : Elle se déroulera à Pioussay (lieu plus fonctionnel et comme décidé précédemment en conseil). Le repas est gratuit pour les habitants de la commune et payant pour les extérieurs (15 € adultes et gratuit pour les moins de 10 ans). Le repas prévu : apéritif, couscous, fromage, dessert, les vins ne sont pas compris. Un flyer sera distribué également en même temps que le bulletin municipal pour les inscriptions obligatoires avant le 14 juillet.

INFORMATIONS

- Les travaux d'électricité de l'éclairage public sont terminés, il y a désormais des leds partout sur la commune.
- Au logement communal à Bouin, le chauffage a été installé, les ouvertures seront changées courant juillet (problème d'approvisionnement)
- Le Conseil municipal a fêté une nouvelle centenaire, Mme VEZINAT Marie-Madeleine domiciliée à Pioussay. Le jour de ses 100 ans, une délégation de conseillères (Odile Rault, Monique Fragneau et Isabelle Baudrit) s'est déplacée à son domicile pour lui offrir un bouquet de fleurs.
- Concernant l'ISDI des Malaguets à Hanc (ancienne carrière située sur la route du Breuil-Coiffaud), celle-ci sera définitivement fermée à tous (y compris la commune) à compter du 1^{er} juillet 2025, les déchets verts et gravas seront à emmener directement en déchetterie (Sauzé-Vaussais ou Chef Boutonne), rappelant qu'il faut être muni d'une carte d'accès pour Sauzé-Vaussais à demander auprès de la Communauté de Communes.
- Un des platanes le long du cimetière du Breuil Coiffaud a son pied pourri, il avait déjà fait l'objet il y a quelques années d'une tentative de sauvetage, mais là, même s'il ne menace pas de tomber, il est plus prudent de l'abattre, ce sera fait prochainement.
- Le budget a été amputé d'un montant de 11900€, en cause le vote tardif de la Loi de finances de l'Etat qui a décidé une exonération de 30 % (au lieu de 20 %) sur le produit de la taxe foncière non bâtie agricole.
- Achat de matériel : le SIVU se débarrasse de certains matériels non utilisés par leurs soins, dont l'YVMO que nous utilisons pour enlever l'herbe au milieu des chemins blancs, le SIVU nous propose ce matériel qui a été entièrement révisé et remis en état par leurs soins au prix de 1200€. A l'unanimité le conseil vote en faveur de l'achat de ce matériel.
- Les Québécois « Famille BLAIS » originaire de Hanc reviennent en France sur la terre de leurs ancêtres l'année prochaine et ont sollicité la Mairie pour organiser une cérémonie notamment sur la stèle installée sur la Place Blais à côté de la Mairie. M. le Maire a donné son accord de principe pour 2026, année de renouvellement du conseil municipal.
- Décorations de Noël : une délégation de conseillers accompagnée d'agents communaux se sont rendus à Celles sur Belle pour voir les décorations de Noël dont ils voulaient se séparer et a fait une proposition d'achat, toutefois à ce jour celle-ci est restée sans réponse. Une relance sera faite par Fabienne.
 - Déchets des salles des fêtes et cimetières : M. le Maire a reçu avec Isabelle Baudrit une personne du service Déchets de la communauté de communes : Prochainement, les communes seront assujetties à la « redevance spéciale » en matière de déchets et qu'à ce titre un recensement était fait pour faire un état des lieux. Il est décidé à l'unanimité de supprimer les bacs présents aux salles des fêtes, à charge pour les locataires d'organiser eux-mêmes le tri et le portage dans les points d'apport volontaire puisqu'ils sont déjà redevables de la taxe d'ordures ménagères, le conseil ne souhaitant pas récupérer une nouvelle taxe au tarif de location des salles. Le contrat de location sera donc révisé en ce sens.

- A compter du 1^{er} juillet 2025, les gros containers d'apport volontaire (emballages ménagers présents au cimetière du Breuil, église de Bouin, salle d'Ardilleux et petite place à Pioussay) seront transformés pour recevoir uniquement des cartons compte tenu du nombre croissant de réception de cartons chez les particuliers. Il est rappelé que les poubelles jaunes sont présentes dans nos rues et seront toujours destinées aux emballages.
- Gilles Domergue demande que soient rappelées les conditions de tri dans le bulletin municipal, il lui est répondu que pratiquement tous les bulletins contiennent ce type d'information.
- PLUIH : l'arrêt du travail de préparation est prévu le 19 juin, il sera ensuite présenté en conseil à la rentrée pour une délibération en septembre. Des réunions publiques seront prévues à travers le territoire ainsi qu'une enquête publique.

CHANGEMENT DE STATUT DU SYNDICAT 4B

Maryse MORNET-KOHLER nous explique que le syndicat est tributaire de subventions par l'Agence de l'Eau et qu'à ce titre elle doit avoir la compétence pour la gestion et la qualité de la ressource.

Le conseil valide à l'unanimité la modification des statuts en ce sens.

CCAS

Le CCAS de Chef-Boutonne a renouvelé et modifié les conditions d'octroi des subventions Pass'sport. Il a décidé que les activités pourront être choisies sur tout le Mellois si celles-ci ne sont pas présentes sur le Chef-Boutonnais. Le conseil valide ces modifications et confirme son choix de subventionner chaque enfant de la commune désirant pratiquer un sport sous forme de pass'sport.

INFORMATIONS DIVERSES

Les Maires de Chef-Boutonne et de Couture ont organisé une réunion avec les autres Maires pour faire part de leur inquiétude quant au départ d'un médecin à Couture et de l'absence de Kiné sur le secteur impactant considérablement la population.

Ils ont décidé de faire appel à une société « chasseur de tête » pour trouver des remplaçants et organiser des recrutements. Le coût de cette prestation est estimé à 16000 euros qui seraient répartis entre les communes du bassin de vie.

COMMISSIONS

COMMISSION ENVIRONNEMENT : Jacques JOLLY fait part du compte rendu de la commission qui s'est réunie le 20 mai dernier. Un bilan a été fait de tout ce que la commission avait fait ou participé à faire. La commission propose l'achat d'une table de pique-nique pour Bouin au puits de l'Aume laquelle a été volée, et en rajouter une sur le terrain de Pioussay. Propositions également d'un labyrinthe sur une partie du stade de Pioussay. Rappel du remplacement de l'arbre cassé sur le terrain à Ardilleux

DIVERS

- Maryse MORNET-KHOKER demande que le mot du conseil à paraître dans le prochain bulletin soit modifié, sa contribution est demandée pour le retravailler.
- Jean-Luc demande quand sera fait le terrain de pétanque à Hanc, Éric précise que la pelle du SIVU est en panne, dès qu'elle sera réparée ils viendront faire le terrassement, certainement courant juillet.
- Etienne demande s'il serait possible de nettoyer le petit bout de terrain appartenant à la commune situé juste à côté des points d'apports volontaires à Bouin, il en est pris note.
- M. le Maire fait un petit bilan des routes et chemins qu'il faudrait faire d'ici la fin du mandat, notamment la portion de route depuis la porcherie Fortin à Ardilleux
- Éric précise que l'élagage n'est pas terminé et que les agents sont allés chercher la balayeuse mais elle présente des problèmes mécaniques.

INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie et Bâtiment

Début mai, un agent saisonnier, Bastien Aubry, est venu renforcer l'équipe composée de quatre agents.

L'entretien des espaces verts a constitué la principale activité au cours de ce trimestre. Les agents ont effectué des tontes et des travaux de débroussaillage (rotofil) dans les villages, au sein des cinq cimetières ainsi qu'aux abords des neuf réserves incendie.

Des plantations annuelles ont été mises en place dans les massifs, puis régulièrement entretenues et arrosées. Les agents ont également procédé au rebouchage des nids de poule présents sur les chemins en calcaire.

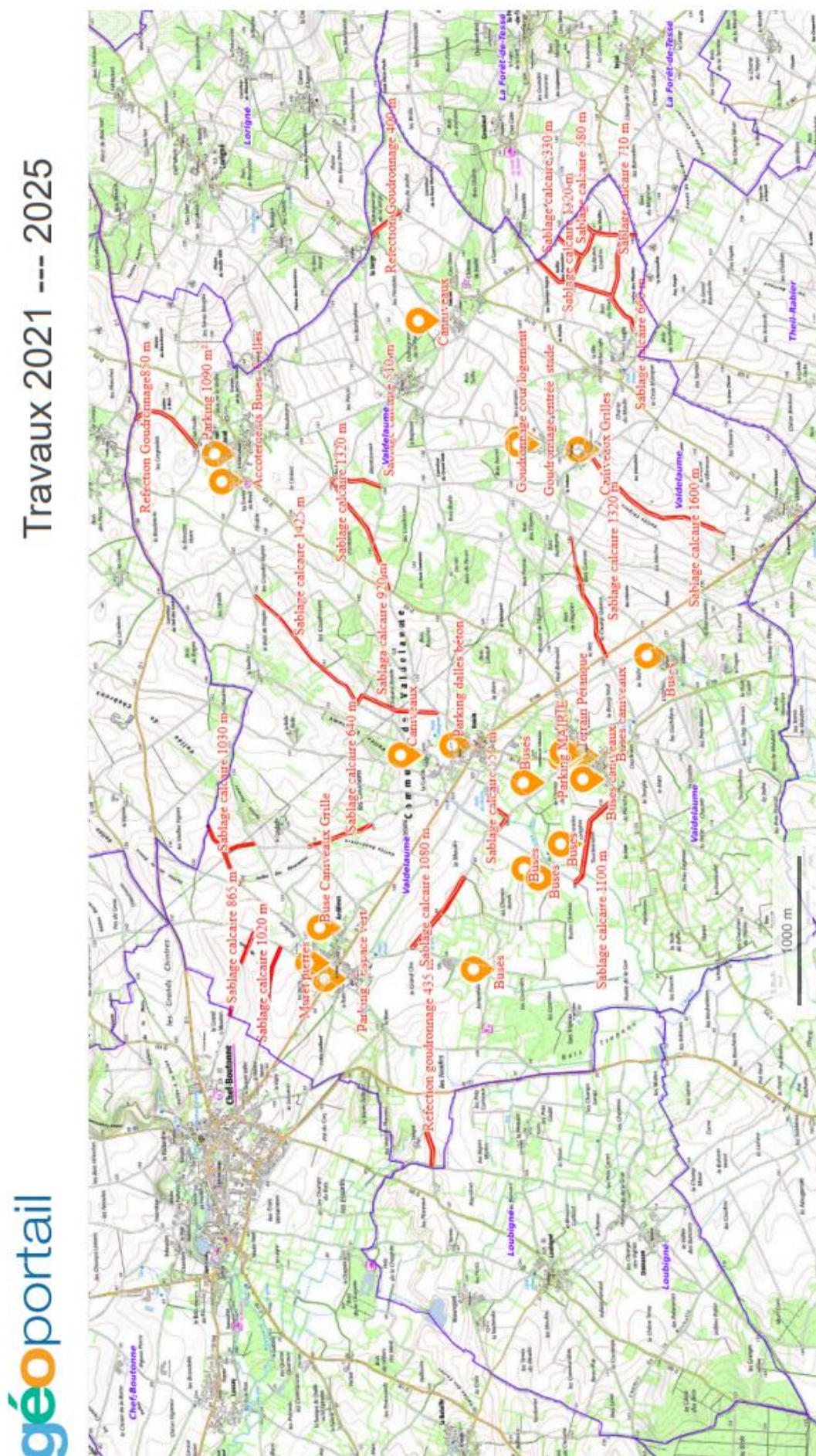
À partir de début mai, le broyage des accotements a débuté à l'aide du broyeur d'accotement et de l'élagueuse pour l'entretien des talus. 182 km de route seront entretenus. Le girobroyeur a quant à lui été utilisé à la fruitière de Villeneuve, sur divers sites de plantation, ainsi que sur plusieurs chemins de terre.

Le SIVU est intervenu pour l'entretien des haies. En revanche, une partie de l'ancienne commune de Pioussay n'a pas pu être traitée, en raison de la réglementation interdisant le broyage des haies après le 30 mars.



Point de la Commission Voirie Matériel depuis 2020

Commission composée de 6 membres du Conseil Municipal, référent Éric aidé d'Isabelle, Maryse, Jean-François Dominique et Jean-Luc. Présentation sur la carte des travaux réalisés depuis 2020.



La commune a délégué certains travaux au SIVU de voirie de Chef-Boutonne, notamment l'entretien des haies réalisé avec 2 élagueuses automotrices (VSV), l'entretien des routes goudronnées réalisé avec une goudronneuse et un gravillonneur appelé « Pata », la réfection des chemins réalisée avec la pelle, la niveleuse appelée « grader », le camion gravillonneur, le cylindre, ainsi que les travaux de dérasement d'accotements et divers travaux de terrassement réalisés avec la pelle. Les travaux de peinture au sol sont aussi confiés au SIVU. La commune possède 182 km de réseau routier, chemins calcaires et routes goudronnées hors routes départementales.

Quel est son coût ? Depuis 5 ans le budget consacré au SIVU est en moyenne 120000 € / an pour la commune.

- Exemples d'heures et tonnages hors réfection de chemins en totalité :

La pelle + tractopelle : 100 h / an – Elagueuse : 260 h / an – Pata : 60 h / an

Calcaire : 160 T /an (nids de poules) – Emulsion + enrobé : 20 T / an – Gravillon bleu 100T / an (Pata)

- Une réfection de chemin calcaire revient à 6500 € du km compris les calcaires (environ 320 T), les heures de pelle, de niveleuse, de gravillonneuse et du cylindre et main d'œuvre.

A quoi sert-il ? Le SIVU est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique basé à Chef Boutonne. Il a été créé par les communes de l'ancien canton de Chef Boutonne et a été rejoint par la commune de Marcillé. Sa vocation est de gérer les travaux de voiries. Il dispose d'un parc de matériel qui permet de réaliser les travaux d'égagage, de fauchage, de broyage, de désherbage mécanique, de dérasement d'accotements ainsi que la réfection des routes goudronnées et chemins calcaires et divers travaux de terrassement ainsi que la signalisation routière au sol.

Présentation sur la carte des travaux réalisés depuis 2020.

COMMISSION BATIMENT : Point de la Commission depuis 2020

Commission composée de 8 membres du Conseil Municipal, référente Fabienne, aidée d'Odile, Maryse, Dominique, Stéphane, Jean-François, Éric et Gilles.

La principale mission de cette commission étant l'entretien des bâtiments communaux, durant ce mandat elle a veillé à ce que la majorité de ses immeubles, logements communaux (9), mairie, salles des fêtes, églises soient entretenus et ou réhabilités aux mieux.

- Travaux de rénovation énergétique :
 - toitures (repassage, démoussage)
 - isolation (changement d' huisseries)
 - changement de système de chauffage
- Autres travaux :
 - transformations et équipements (rénovation de salles de bain de certains logements, pose de carrelage, faïence, ...)
 - rénovations intérieures ou extérieures (sol, mur, peinture, ...)
 - création muret (proche salle Laurent Cantet)
- Achats de petits équipements, mobilier (tables pour la salle de réunion du Conseil, ...)
- Équipement chauffage réversible à la mairie
- Travaux de réaménagement du local technique des agents
- Équipements ou amélioration des salles des fêtes (tables pliantes, plans de travail, fourneaux, armoire réfrigérée, nouvelle cuisine au Breuil, ...).

- Travaux de mise en conformité (réhabilitation électrique, protection incendie, accessibilité, ...), pour répondre aux avis donnés par les personnes compétentes (commission sécurité) et faire en sorte que les établissements recevant du public soient aux normes.

- Installation de 6 défibrillateurs à proximité des 5 salles des fêtes et à la mairie ; ces équipements médicaux (avec guide d'utilisation) sont à la disposition des habitants en cas de besoin.

- Rénovation du soldat, des écritures des monuments, et des grilles sur le site de l'ancienne mairie d'Ardilleux

- Entretien des églises (changement des abat son sur celle de Bouin, ...)

- Les cinq cimetières sont désormais tous équipés de columbarium, caves urne, jardin du souvenir (création ou modification)

- Les tombes dangereuses (affaissement, casse, ...), après consultation et accord des familles ont été enlevées pour la sécurité de chacun.

- les règlements des salles des fêtes, cimetières et logements, différents initialement, ont été homogénéisés et mis en conformité par rapport aux réglementations en vigueur.



ENVIRONNEMENT

PRESENTATION DES CHEMINS DE RANDONNEE SUR NOTRE COMMUNE

Notre commune a six chemins de randonnées pédestres, et est également traversée par des chemins cyclotouriste « La Boutonnaise » ainsi que par la « V93 – La Vélidéale » qui relie le Marais Poitevin au Lac de Vassivière. D'autres pistes cyclables traversent plus au nord notre département.

Concernant les chemins pédestres, nous en avons six sur la Commune :

- ✓ Le chemin des Lavandières sur HANC (5km) au départ de la Mairie de Valdelaume à Hanc
- ✓ En suivant la noce à cheval sur HANC et BOUIN (5,5km) idem + départ à l'église de Bouin
- ✓ Le Sentier de la Touche sur BOUIN (7,9km) au départ de l'église de Bouin
- ✓ La balade de la Châtagne à PIOUSSAY (3,7km) départ face au château de Jouhé
- ✓ Entre château et fresque sur JOUHE de PIOUSSAY (11,8 km) idem
- ✓ Et enfin Le chemin de la diligence ici sur ARDILLEUX (7,2km) départ entrée chemin menant à l'église

Vous pouvez retrouver différentes balades sur le site « Office de Tourisme du Pays Mellois » ou

https://ot-paysmellois.org/voir-faire/les-baladesrandonnees?mb_page=circuit&mb_id=508690&mb

Il s'agit de randonnées qui forment une boucle, avec un panneau de départ et qui par des petits panneaux indicateurs vous permettent de revenir à votre point de départ. Ces petits panneaux sont matérialisés en bleu avec ce type de marquage.

Pour les adeptes des randonnées, vous reconnaissez sans doute les marquages, pour les autres, un trait veut dire tout droit, un trait vertical avec à gauche ou à droite deux traits horizontales veut dire aller à gauche ou aller à droite.

Le circuit d'ARDILLEUX rejoint BOUIN et peut être effectué à pied ou à vélo. Ce circuit emprunte l'ancien chemin des diligences qui reliait Melle à Ruffec via Chef-Boutonne.



Il vous fera passer par l'Eglise St Junien, les anciens relais de diligences, les puits, dont le puits de l'Aume sur BOUIN qui est d'ailleurs la source de l'Aume, la rue du Tour à Bouin où il reste les vestiges d'une tour au pied de laquelle se trouvent des pierres particulières (chasse-roues pour empêcher les diligences de cogner les murs), l'église Notre Dame de Bouin et un aperçu de l'ancien château.

Traversant également Ardilleux se trouve un chemin cyclotouriste (répertorié par la Fédération Française de Cyclisme), et se trouve avec un départ au château de Javarzay dénommé « chemin de la Boutonnaise », ce chemin commence sur notre commune à l'entrée de chef boutonne côté de la motte tuffeau, traverse les zones humides, passe par Bouin et remonte sur les chemins jusqu'en limite d'Ardilleux avec Melleran.

Quant au chemin dit « V93 » également répertorié au niveau national est désormais finalisé, il part du Marais Poitevin, au niveau de notre Commune il entre à Ardilleux depuis Chef Boutonne au niveau du Chemin de la Ruée, rejoint Bouin via le Puits de l'Aume, remonte sur Hanc, traverse la rue principale et longe ensuite la D740 par un chemin blanc jusqu'à la Charente où il continue et rejoint le lac de Vassivière.

Autres liens :

- <https://www.deux-sevres.fr/sites/default/files/2023-01/Schema-departemental-randos-2022.2028.pdf>

<https://www.deux-sevres.fr/nos-missions/lenvironnement-leau-lassainissement/les-randonnees-et-les-itineraires-cyclables>

Point sur la Commission Environnement depuis 2020

La Commission est composée de 6 conseillers (référente Isabelle aidée de Monique, Jacques, Odile, Laura et Fabienne).

Voici les actions menées y compris pour certaines en association avec les autres commissions.

2020 : année « COVID » avec achat/distribution des masques : Mise en place du chemin cyclotourisme V93 Etude de tous les panneaux plans de Valdelaume. Réflexion sur l'aménagement de la cour de la mairie en plantations et mobilier. Début du remplacement des fleurs annuelles sur certains sites par des vivaces pour limiter les coûts.

2021 : Achat et mise en place des panneaux « Zéro Phyto » dans les cimetières. Achat des jeux d'enfants pour les aires de jeux d'Ardilleux, Bouin, Hanc et Piuossay. Achat de peinture et création des marelles (Hanc et Bouin). Installation des boîtes à livres (Ardilleux, Bouin, Hanc, Le Breuil-Coiffaud). Installation des panneaux d'information dans tous les hameaux et villages. Balisage des chemins de randonnée. Animation avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) sur « Les papillons ». Achat de fleurs annuelles sur certains sites.

2022 : Création et réaménagement avec des vivaces du parking de Bouin, carrefour vers Charente à Lugée, carrefour garage Babin à Bouin, Pointe de l'abribus à Villeneuve, carrefour à Piuossay, nettoyage de la pointe à l'abribus et du massif rue des Crengnolets, au Breuil-Coiffaud, réfection du puits à Jouhé, réfection du puits à la mairie à Hanc, réfection du puits à Lugée. Remise en valeur de la pompe à Villemanan. Installation de deux jardinières à l'encadrement de l'église de Piuossay. Réfection de l'aire de jeux d'Ardilleux, mise aux normes (réfection de la balançoire). Végétalisation du cimetière de Piuossay. Achat de la citerne d'eau à Hanc. Installation de bancs à la mairie. Achat de tables de ping-pong à Piuossay et Ardilleux. Achat de tables de pique-nique pour Ardilleux (aire de jeux). Achat de fleurs annuelles sur certains sites.

2023 : Achat d'une table de pique-nique pour la place à Hanc. Balisage du chemin de cyclotourisme « La boutonnaise ». Achats d'une table de ping-pong pour Hanc, d'une balançoire horizontale pour la salle des fêtes du Breuil-Coiffaud. Achats de vivaces pour la cour de la mairie à Hanc. Balisage des chemins de randonnées. Les balades : Ardilleux 02/04/23, Hanc 15/10/23, Jouhé 12/11/23. Atelier pour les enfants aux vacances de la Toussaint avec le Pays d'Art et d'Histoire de Mellois en Poitou. Achat de fleurs annuelles sur certains sites.

2024 : Achat de vitrines d'informations municipales pour la Mairie à Hanc et à Piuossay. Aménagement du terrain acheté à côté de l'église, avec plantations, vivaces, 2 arbres, installation d'une table de pique-nique. Achat de 3 arbres pour le terrain de la salle des fêtes à Bouin, achat de 3 arbres pour le terrain d'Ardilleux (dont 1 a été cassé). Balades : Bouin 06/04/24, Breuil-Coiffaud 01/09/24. Vérification des balisages de chemin. Animation avec le Conservatoire d'Espaces Naturels sur « Chauves-souris », Achat de fleurs annuelles sur certains sites. Remplacement des vieux rosiers à Piuossay (ancienne mairie) par des vivaces.

2025 : Achat de 3 bancs pour la place de la Mairie, réalisation dans l'année du terrain de pétanque sur la place. Animation avec le Conservatoire d'Espaces Naturels sur « Les orchidées », animation à venir début septembre avec Prom-Haies et le Conservatoire d'Espaces Naturels sur « Le bocage ». Achat de fleurs annuelles sur certains sites.

RETOUR EN IMAGES SUR L'ANIMATION REALISEE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE AQUITAINE (CEN) EN ASSOCIATION AVEC DEUX SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT (DSNE) ET LA SOCIETE FRANCAISE D'ORCHIDOPHILIE (SFO) :

Cette année encore nous avons eu le plaisir d'accueillir ces associations sur notre territoire communal le samedi 17 mai, pour rappel la population est invitée à échanger avec ces spécialistes qui ne manquent pas de transmettre avec tous leur passion sur le thème des orchidées sauvages. La commune a participé cette année financièrement à cette animation.

Le Pré de la Noue situé sur le village de VILLEMANNAN est un site particulièrement exceptionnel géré par le



Conservatoire qui en confie l'entretien à un agriculteur par le biais d'un bail à clause environnemental.

Ce site est composé d'espèces patrimoniales en voie de disparition qui ont été inventoriées lors d'un diagnostic en 2022, diagnostic non exhaustif puisque de nouvelles espèces de plantes ont pu être mises au jour lors de la sortie nature. Le site est composé de trois parties une prairie humide, une pelouse sèche sur le coteau, et au centre une mare restaurée avec des pentes douces dans laquelle on peut retrouver nombre d'amphibiens, d'herbes aquatiques, algues spécifiques, de libellules et autres espèces, dont certaines avec un intérêt Européen.



Des spécialistes des orchidées étaient présents et ont expliqué et présenté nombre d'orchidées et ophrys (les 2 grandes familles d'orchidées) présentes sur le site : Orchis grenouille, Orchis mouche, Orchis moustique, Orchis homme pendu, Platanthère verdâtre, Orchis à fleur lâche, Orphrys bécassins, Orphrys abeille, etc... Merci à tous, et à bientôt pour la prochaine animation nature qui aura lieu avec PROM'HAIES sur le thème du bocage le 6 septembre prochain...



Sortie Nature à HANC

Bocage en Pays Mellois

Samedi 6 septembre (matinée)

RDV 9h30 place de la mairie, Valdelaume

Balade d'observation dans le bocage de Hanc, pour découvrir ou redécouvrir la haie sous ses multiples facettes, et l'occasion d'échanger sur nos interactions avec la vie sauvage.

Sabrina Maïano, CEN-NA / Marie-Hélène Froger, Prom'Haies

Contact : mh.froger@promhaies.net / 07 50 58 00 57



Entretenir son terrain pour prévenir les incendies – Quelques infos et conseils

Face au feu, les bons réflexes

Chaque été, des incendies détruisent les espaces naturels ou les abords des villes. La négligence peut être à l'origine de sinistres dévastateurs qu'il est possible d'éviter en nettoyant régulièrement son terrain. Une obligation inscrite dans la loi. Explications.

• Débroussaillage: de quoi parle-t-on?

Le débroussaillage consiste à réduire la végétation pour diminuer l'intensité et la propagation des incendies. Vous êtes propriétaire? Vous devez élaguer, couper et ôter le bois ainsi que les broussailles et les herbes sèches. Cette opération est une obligation légale. (Art L 322-3-1).

• Qui est concerné?

Tout propriétaire est tenu de nettoyer son terrain ainsi qu'un périmètre autour de sa propriété. Cela permet de créer une zone de sécurité.

• Où faut-il débroussailler?

Selon l'[article 322-3 du code forestier](#), les zones situées à moins de 200 mètres de terrains boisés (forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements (Art 322-3) et le chemin d'accès.

Dans les zones urbaines, la parcelle qui vous appartient doit être entièrement débroussaillée. Dans les zones non urbaines, il vous faut débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de votre habitation et, sur une largeur de 10 mètres, le chemin d'accès.

• Que risquez-vous si vous n'entretenez pas?

Le [code des assurances](#) précise, qu'en cas de sinistre, s'il est établi que l'assuré ne s'est pas conformé à ses obligations, son assureur peut pratiquer, en sus des franchises prévues le cas échéant au contrat, une franchise supplémentaire d'un montant maximum de 5 000 euros.

Les bons gestes au jardin

- Évitez de planter certains végétaux très inflammables comme les conifères, le chêne Kermès (chêne des garrigues), le cyprès, le mimosa ou l'eucalyptus. Effectuez votre débroussaillage en hiver ou au printemps.
- Élaguez et éclaircissez régulièrement vos arbres pour que les branches ne soient pas trop près de votre habitation. Dans l'idéal, à 3 mètres de la façade.
- Ne brûlez pas de déchets verts, préférez le broyage à l'aide d'un broyeur de végétaux (vous pourrez ensuite réutiliser le broyat sur vos sols), le compostage.

➤ Informations importantes de la communauté de communes Mellois en Poitou



FERMETURE DU DEPOT DE DECHETS VERTS ET INERTES AUX MALAGUETS A HANC

La communauté de communes de Mellois en Poitou a en charge la gestion des différentes déchetteries du Mellois.

A ce titre le bureau communautaire a voté lors de sa séance du 15 mai 2025 la fermeture définitive aux particuliers et professionnels des sites « ISDI » (Installation de **S**tockage de **D**échets **I**ntertes) de HANC et de CLUSSAIS LA POMMERAIE, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Pour rappel le site de HANC est situé au lieudit « Les Malaguets » sur la route menant à Pioussay entre Hanc et le Breuil Coiffaud, et permettait aux habitants d'y déposer leurs déchets verts ainsi que les gravats inertes.



Désormais il conviendra à tous de se rendre directement en déchetterie où les dépôts d'inertes seront acceptés dans le respect du règlement intérieur des déchetteries.

Rappel des horaires d'ouverture des déchèteries

➤ Chef-Boutonne, route d'Aubigné – Péchiot et de de Sauzé-Vaussais, Impasse des Carrières

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

Nouveau !



Un nouveau service de proximité

De juillet à octobre, vos **Bornes d'Apport Volontaire emballages** se transforment en **Bornes d'Apport Volontaire cartons**, dans un souci de réutilisation et de maîtrise des coûts, plutôt que d'investir de manière conséquente dans des bornes neuves adaptées pour ce flux. Les colonnes de verre et papier seront donc désormais accompagnées de colonnes pour la collecte des cartons. La collecte des emballages se fera en bacs collectifs

Pourquoi ce changement ?

Il a été constaté une augmentation de la quantité de cartons bruns dans les points de collecte (liée notamment à l'augmentation des ventes par correspondance). Les cartons sont interdits dans les bacs collectifs, car ils font l'objet d'une valorisation spécifique et appartiennent à une filière différente de celle des emballages. Les cartons posent également un problème de contenance des bacs, puisqu'ils ne laissent pas suffisamment de place pour les emballages ménagers lorsqu'ils y sont déposés.

Afin de faciliter votre geste de tri, vous pourrez donc désormais déposer vos cartons bruns dans les colonnes prévues à cet effet.

Pensez à les plier et les aplatir. Vous pouvez également continuer de les apporter en déchèterie.

Avant de jeter, pensez au réemploi de vos cartons (déménagement, rangement, colis, bricolage...).

VOS BORNES D'APPORT VOLONTAIRE EMBALLAGES SE TRANSFORMENT POUR LA COLLECTE DES CARTONS



Déploiement de juillet à octobre 2025

- ⇒ Pour une meilleure valorisation des cartons
- ⇒ Pour limiter les erreurs de tri et débordements dans les bacs
- ⇒ Pour faciliter le geste de tri

Avant de jeter, pensez au réemploi de vos cartons (déménagement, rangement, colis, bricolage...)



Rappel : les dépôts de déchets au sol sont illégaux



Direction de la prévention et gestion des déchets
preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr
05 49 27 56 79
32 route de Beausoleil 79500 Melle

Urbanisme : point sur le PLUi-H

Au terme d'un long processus amorcé en 2018, le **PLUi-H** devrait entrer en vigueur **au cours du 1^{er} trimestre 2026**. Dès lors, les permis de construire ou les déclarations préalables de travaux devront s'inscrire dans les règles de constructibilité définies par ce document.

Une douzaine d'articles ont jalonné l'élaboration de ce document qui doit remplacer les documents d'urbanisme actuellement en vigueur sur l'ensemble de 58 communes (au 01/01/2026) de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou.

C'est un projet important pour notre commune de VALDELAUME.

Rappelez-vous, à partir de 2021, il a fallu entreprendre la transcription réglementaire des objectifs du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Ce document de planification définit les principes d'aménagement du territoire pour les 15-20 prochaines années en matière de développement économique, de déplacements, de logements, de préservation des espaces agricoles et naturels sur le périmètre du Mellois en Poitou. C'est sur cette base que la Communauté de Communes et les communes membres devaient s'appuyer pour élaborer le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** de Mellois en Poitou. Afin de réduire les délais et le coût d'élaboration de ces documents, il a été décidé en début de procédure, que le PLUi vaudrait également **Plan Local d'Habitat (PLH)**. Un PLUi-H serait donc élaboré.

Le **PLUi-H** est un ensemble d'études telles que Plan paysage, Inventaire des Zones Humides, schéma développement touristique, observatoire agricole et foncier, Plan Climat Air Energie Territorial, Programme Local d'Habitat et schéma développement économique. Chacune d'elles a alimenté le diagnostic du territoire et défini des d'orientations induisant des programmes d'actions spécifiques.

En 2021, le **Plan paysage** a été lancé. Le diagnostic paysager, développé autour des thèmes du patrimoine naturel et culturel, du modèle villageois et d'une campagne riche et contrastée, a mis en évidence leurs fondements, leurs atouts et leurs fragilités, et définit des orientations déclinées en actions à réaliser.

En 2022, l'**inventaire des zones humides et des haies** a été lancé sur une période obligatoire d'un an. Ces réservoirs de biodiversité font partie intégrante de la structure paysagère du territoire en composant la « trame verte et bleue » et en participant à la qualité du cadre de vie rurale. De plus, ils jouent un rôle majeur dans la préservation de la ressource en eau, tant au niveau qualitatif que quantitatif. Les haies jouent un rôle primordial au niveau de l'eau, du vent, du sol, du climat.

Suite aux prospections sur notre commune pour l'inventaire des zones humides et du maillage bocager du 30 mai au 15 juin 2023, des cartes ont été **mises à la disposition de la population du 08 au 26 janvier 2024** pour consultation et remarques consignées au registre.

Le **diagnostic**, 1^{ère} grande étape du PLUi-H, fut présenté le **27 octobre 2022 en réunion publique** à Brioux sur Boutonne.

Concomitamment, les élus de **VALDELAUME** examinèrent les propositions de la Communauté de Communes concernant les divers secteurs urbanisés de la commune, afin de les classer constructibles ou pas (ces secteurs urbanisés ont été définis selon les prescriptions du SCOT qui stipulent qu'en dessous de 30 habitations dans un hameau, les nouvelles constructions sont interdites). Ensuite à l'intérieur de ces zones déjà urbanisées, l'examen a porté sur les parcelles non bâties, appelées « dents creuses », pouvant être constructibles en fonction de leur enclavement. Enfin, le potentiel de division parcellaire de certaines parcelles dans les bourgs a été analysé. Suscitées



par la réalisation du diagnostic du territoire, première grande étape de l'élaboration du PLUi-H, des balades communales ont été organisées dans les principaux hameaux de VALDELAUME afin de les redécouvrir sous l'angle du patrimoine, des paysages et de ses acteurs économiques en 2023 et 2024.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été lancé en 2024. Il expose le projet d'aménagement du territoire pour les 15 années à venir, décliné sous forme d'orientations générales et d'objectifs. Ces objectifs seront traduits dans le futur règlement PLUi-H, par des règles d'occupation des sols et de construction dans les différentes zones qui seront cartographiées (urbaines, agricoles, naturelles, à urbaniser ...). Le PADD pose les bases d'un projet politique harmonisé et durable à l'échelle intercommunale, intégrant les spécificités des 58 communes de Mellois en Poitou.

Le contenu du **PADD** a été présenté aux habitants lors de cinq **réunions publiques** qui ont eu lieu dans le territoire durant le mois de mars 2024 et notamment **le 13 mars à la salle des fêtes d'Ardilleux**.

Afin d'assurer une large concertation, la Communauté de Communes a mis à la disposition du public fin 2024, un **site spécifique** sur le thème du PLUi-H permettant de s'informer sur la procédure d'élaboration et de renseigner une carte interactive et un registre.

A partir du mois de mai 2024 et jusqu'au cœur de l'été, les communes ont travaillé sur **le règlement graphique ou zonage** et le classement des parcelles en zone **Urbanisable (U), A Urbaniser (UA), Agricole (A) ou Naturelle (N)**. Ce classement a fait l'objet de plusieurs échanges et adaptations entre la commune de VALDELAUME et la Communauté de Communes.

Une exposition itinérante s'est tenue dans la galerie **d'Intermarché de Chef-Boutonne du 6 au 21 janvier 2025**, et a été proposée par la Communauté de Communes de Mellois en Poitou dans plusieurs communes, afin de présenter aux habitants le projet du PLUi-H et de mieux comprendre les enjeux et les objectifs visés par les élus en matière d'aménagement du territoire.

En avril 2025, le **règlement écrit** a été soumis aux communes, il est en cours de finalisation et préfigure la conclusion de l'élaboration du PLUi-H. Ce règlement s'articule autour **des dispositions générales** s'appliquant à l'ensemble du territoire de la communauté de communes et, **pour chaque zone du PLUi-H (UA, AU, A et N)**, le règlement qui lui est propre est construit sur le modèle suivant :

Article 1 - Usages des sols et destination des constructions : fixant les destinations, usages et occupations du sol interdites et autorisées sous conditions, ainsi que les objectifs en termes de mixité fonctionnelle et sociale.

Article 2 - Implantation et volumétrie : fixant les règles concernant l'implantation des nouvelles constructions par rapport aux voies et aux limites séparatives, l'emprise au sol, la hauteur des bâtiments.

Article 3 - Qualité architecturale et paysagère : fixant les règles relatives à l'insertion des nouvelles constructions dans l'environnement existant en imposant des règles concernant l'aspect extérieur des constructions.

Article 4 - Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions : fixant les règles relatives à la végétalisation des sols.

Deux **réunions publiques** ont eu lieu les **19 et 21 mai 2025** à Brioux-sur-Boutonne et Sepvret pour présenter l'avancement du PLUi-H.

Le PLUi-H devrait être **validé le 19 juin 2025** par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou puis soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) telles que la DDT, la Région, le Département, les Chambres consulaires (agriculture, métiers, commerce et industrie) etc. L'objectif est de soumettre le PLUi-H à **l'enquête publique en novembre 2025**.



Communication – Administration générale

➤ Page Facebook de la commune de Valdelaume



A ce jour 381 personnes nous suivent sur la page Facebook de Valdelaume, nous vous remercions pour votre intérêt et espérons que vous allez être de plus en plus nombreux !

Cette page Facebook nous permet de mettre en avant des informations générales et les animations des associations de la commune.

Pour nous trouver, cliquer sur la « loupe » dans Facebook et taper « Commune de Valdelaume ».

➤ Site internet de Valdelaume : <https://www.valdelaume.fr/>



Nous souhaitons faire figurer dans une rubrique spécifique les entreprises, les auto-entrepreneurs, les gîtes, les hébergements touristiques, etc... Vous souhaitez figurer dans la rubrique, dans ce cas n'hésitez pas, contactez la Mairie dès que possible, afin que nous vous adressions le formulaire de consentement obligatoire à nous retourner pour nous permettre de faire le nécessaire, en nous précisant exactement les coordonnées à publier.

Nous comptons sur vous et restons à votre disposition pour tout renseignement.

Point de la Commission Communication depuis 2020

La Commission est composée de 6 conseillers (référente Mathilde aidée d'Isabelle, Maryse, Odile, Jessica et Jacques).

- **Réalisation du site internet de Valdelaume** : <https://www.valdelaume.fr/> en 2023, pour un coût de 3545€, réalisation par Mr Laurent Jaunet avec le travail et les données fournies par l'équipe de la commission communication, l'actualisation se fait en mairie régulièrement
 - **Réalisation de la page Facebook de la « commune de Valdelaume »** : à ce jour 381 followers, le but étant de mettre en avant les informations importantes que la commune peut relayer (infos communales, infos Communauté de Communes Mellois en Poitou...) les animations organisées par les associations de Valdelaume, les sorties organisées par le Conservatoire des Espaces naturels..., et la mise en avant des artisans et commerçants de la commune ayant signé la fiche RGPD sur demande.
- 
- **Réalisation du bulletin municipal** : quatre bulletins par an de 2020 à 2026 confectionnés, imprimés, pliés en mairie et distribués dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Valdelaume par les agents municipaux.
 - **Réalisation des flyers et impression**, ex : commémoration, fête communale..., distribution par les agents
 - **Création du « Livret d'Accueil pour les nouveaux habitants »**
 - **Partenariat avec des associations de la commune pour certaines actions**, ex : Octobre Rose, Téléthon

Retour aux sources de nos amis Québécois

Le parvis de l'église de Pioussay résonnait d'un drôle d'accent ce dimanche 18 mai 2025. Une vingtaine de résidents québécois sont venus retrouver les traces de leurs ancêtres dans la commune de Valdelaume.



Dans son discours d'accueil, le maire, Emmanuel Caquineau, a tenu à remercier ces lointains cousins qui ont su préserver la langue française. Gilles Bilodeau, président des Bilodeau du Québec, a rappelé que le 8 mai 2008, un article invitait nos amis du Québec à venir à Pioussay. Ce qu'ils ont fait au nom de l'amitié franco-québécoise (source NR).

INFOS DIVERSES

➤ Vacances : meublé et tourisme

La déclaration d'un meublé de tourisme, classé ou non, est obligatoire, sauf si le logement proposé à la location constitue la résidence principale du loueur. La résidence principale s'entend du logement occupé au minimum 8 mois par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure.

Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé, au moyen du [formulaire Cerfa n°14004](#). La déclaration doit être envoyée par tout moyen permettant de recevoir un accusé-réception.

Tout changement concernant les informations fournies (sur le loueur, le meublé, les périodes de location ou encore le classement) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

➤ Loi « chat errant sauvage »

« A-t-on le droit de nourrir les chats dans la rue ? »

Vérifié le 02 juillet 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Il est interdit d'attirer ou de nourrir **systématiquement ou de façon habituelle** des animaux, notamment les chats, **quand cette pratique est une cause d'insalubrité**.

Toutefois, les chats **identifiés au nom d'une commune ou d'une association** peuvent être nourris.

En effet, les maires peuvent, à leur initiative ou à la demande d'une association de protection animale, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de leur commune, pour faire procéder à leur stérilisation et leur identification. Ces chats sont par la suite relâchés sur le lieu de leur capture.

Le nourrissage de ces chats est autorisé sur les lieux de leur capture.

Ces chats sont identifiés au fichier national des carnivores domestiques (Icad), au nom de la commune ou de l'association, sous le statut de *chat libre*.

Les chats identifiés sous le statut de chat libre bénéficient de la même protection que les chats identifiés au nom de particuliers, notamment en cas de maltraitance. »

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F38182>



➤ Point sur la campagne de stérilisation menée sur Valdelaume depuis 2021

A ce jour 3163 euros réglés à « Vetpole » cabinet vétérinaire de Chef-Boutonne, avec qui nous avons une convention pour la stérilisation des chats errants. Cela représente environ une soixantaine de chats.

Si vous les nourrissez et que vous souhaitez en adopter ou bien que le chat est domestiqué merci de faire la stérilisation par vos soins, la commune intervient seulement pour les chats sauvages et errants.

Nous « trapons » les chats si nécessaire suite à une prise de rendez-vous chez le vétérinaire, puis les relâchons sur le lieu du trappage.

Les chats doivent être identifiés, nous avons donc un accord avec l'association « Félin pour l'Autre » et les identifions au nom de cette association.

Solidarité

➤ Mobilibus

Tous les samedis matin, pour vous rendre au centre-ville de Chef-Boutonne, la navette MOBILIBUS vous accompagne. Le coût du trajet est de 1€ aller et 1€ retour. Des tickets sont en vente auprès du chauffeur.

Si ce service vous intéresse, faites-vous connaître auprès de la mairie de Valdelaume.

➤ Action PASS'SPORT LOISIRS de la commune

Pass'sport Loisirs permet de bénéficier d'une réduction sur le prix de l'inscription à une activité sportive et à un abonnement Ecole des Loisirs par enfant. La commune souhaite aider les jeunes à pratiquer un sport, aussi :

Montant de l'aide accordée par enfant (dans la limite de la dépense réelle) : 60€

pour une activité + une aide complémentaire pour un abonnement à l'Ecole des loisirs ; cela sans conditions de ressources

Exemples de clubs concernés :

Cirque et théâtre (Le clown à crête), Danse moderne (Foyer Culturel de Chef-Boutonne), Équitation (Écuries du Breuil), Football (écoles de foot FC Boutonnais ou Fontenille), Judo (Foyer Culturel), Tennis (Tennis Club Chef-Boutonne), Tennis de table (TTCB), UNSS (Collège François Truffaut), Pêche étang de Javarzay (carte enfant jusqu'à 16 ans), Pêche en rivière (carte personne mineure), Djembé (Foyer culturel)...

Ecole des Loisirs : abonnement contracté par l'intermédiaire de l'établissement scolaire.

(Contacter la mairie pour les clubs non cités ci-dessus)

Conditions

- enfant scolarisé de la maternelle à la 3ème (inclus) de 3 ans à 16 ans
- résider dans la commune

Documents à fournir

- le livret de famille

Mise en œuvre :

S'adresser à la mairie de son domicile ; Un coupon au nom de l'enfant est rempli (2 coupons s'il souhaite prendre aussi un abonnement livres), coupons qui seront remis par la famille au club ou à l'école pour déduction

Point de la Commission Solidarité depuis 2020

La commission, composée de 8 membres du Conseil municipal (Référente Odile, aidée de Mathilde, Monique, Jacques, Fabienne, Laura, Jessica, Isabelle) s'est régulièrement réunie pour faire suite à des demandes d'aides à la vie courante, mais aussi :

- Venir en aide aux personnes pendant et après la période Covid, nos conseillers sont en effet sollicités régulièrement pour aller chercher courses, médicaments ou conduire les personnes à des rendez-vous médicaux.
- La Commission a mis en place un registre des personnes vulnérables ou chacun peut s'inscrire mais sans obligation.
- Des aides financières (environ 13000 euros depuis 2020) ont été versées chaque année pour
 - Les enfants de la commune sous forme d'aide au sport ou voyage, ou scolaire
 - L'école de Pioussay aide aux voyages et participation à la fête de Noël
 - Les colis de Noël à nos aînés

- Le service mobilibus qui compte 4 chauffeurs bénévoles sur Valdelaume. Ce transport solidaire conduit les personnes désireuses d'aller à Chef-Boutonne tous les samedis matin.
- Les petits cadeaux pour la naissance des enfants sur la commune
- La gratuité des salles aux familles endeuillées
- Une collaboration avec l'Association Dev' Ahansal qui a pour but d'apporter un soutien humanitaire aux populations du Haut Atlas Marocain (merci pour vos dons en vêtements, jouets...)
- Des actions récréatives et festives : Chasse aux Œufs, Concours de fin d'année, Déco de Noël, Octobre rose,

Cette commission fonctionne grâce à une somme attribuée annuellement lors du vote du budget par le Conseil municipal.

Une centenaire à Valdelaume : Mme Vezinat a eu 100 ans le 30 mai dernier, nous lui avons souhaité un joyeux anniversaire !



L'adjointe Odile Rault marie sa fille à Bouin, Valdelaume, le 17 mai : Natacha et Sylvie se sont dit oui ! Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



VIE ASSOCIATIVE

➤ Les Ecuries du Breuil



Championnat départemental 2025

Les années se suivent et se ressemblent ! 4 médailles d'or (1 en dressage et 3 en cso (Concours de Saut d'Obstacles)) et de en argent (1 en dressage et 1 en cso).

A Niort, sous une météo printanière, les cavaliers et cavalières des écuries ont une nouvelle fois, prouvé qu'un petit club peut être performant.

L'annulation des Championnat régionaux pour cause d'épidémie de rhinopneumonie est une vraie déception : 16 cavaliers du breuil étaient engagés !!

En juin, ce sera les fêtes des écoles, en juillet et août, stages, touristes et balades pour tous...

Une fortune l'équitation? 14/15€ par séance pour les jeunes avec souvent l'après-midi passé au club et 20€ pour les adultes, café compris!

Joël DEMPURE

Tel : 06 87 11 48 17

➤ Foyer Rural de Bouin

FOYER RURAL DE BOUIN

(Commune de Valdelaume)

Samedi 21 juin 2025 à partir de 19h30

Feu de saint jean



Repas à la salle des fêtes de Bouin

Suivi de la Retraite aux flambeaux + feu au lavoir

- Apéritif
- Roulé au jambon
- Pâté
- Rougail saucisses + riz
- Fromage
- Brioche + Fruits au sirop
- Café / thé

Prix du repas : 18 €, gratuit jusqu'à 10 ans

Inscription av le 14 juin au 06 33 48 88 63

Apportez vos couverts

**LE COMITE DES LOISIRS
DU BREUIL COIFFAULT**

Vous invite à

SON ASSEMBLEE GENERALE

**Le Dimanche 06 JUILLET 2025
A 11 h 00**

A la Salle des Fêtes du Breuil

Cotisation Adhérent

Ordre du jour

- **Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2024**
- **Bilan Moral et Financier**
- **Election du tiers sortant**
- **Questions diverses...**

**Verre de l'Amitié, suivi du
Repas des Voisins !**

Inscription (voir au verso)

Venez nombreux !!!

Ne pas jeter sur la voie publique – Imprimé par nos soins

Le BREUIL COIFFAULT

à La salle des Fêtes

Dimanche 06 juillet 2025 à 12 h 00

REPAS DES VOISINS !

Organisé par le Comité des Loisirs du Breuil Coiffault

Adhérent : gratuit // Non adhérent : 7.00 €

Inscription avant le 30 juin 2025

06.70.31.41.41 / 05.49.27.66.20 / 07.60.40.23.16 (english spoken)

Pensez à apporter vos couverts !!!



Menu

**Apéritif – Entrées – Pintade/Légumes
Fromage + Salade – Dessert – Café**

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

**Le dimanche 3 août : brocante, vide-grenier
à la Chaume au Breuil-Coiffaud, restauration sur place paëlla 17€**



06.70.31.41.41 / 05.49.27.66.20 / 07.60.40.23.16 (english spoken)

➤ **ACCA Ardilleux**



ACCA ARDILLEUX VALDELAUME

SAMEDI 23 AOUT 2025

L'ACCA organise son traditionnel repas à 12h30 au stade

MENU



Apéritif

Terrine

Escargots farcis

Basse cote

Flageolets

Fromage

Dessert

Café

PRIX DU REPAS : 21 EUROS

INSCRIPTIONS AVANT LE 18 AOUT 2025

Mr : PINEAUX Stéphane : 06.63.54.48.89

Mr : BACLE Pierre : 07.71.01.38.94 ou 05.49.29.77.88

Mr : PINEAUX Gérard : 06.75.32.81.37 ou 05.49.29.71.79

MERCI D'APPORTER VOS COUVERTS

➤ **Comité des Fêtes d'Ardilleux**

La MARCHE ARDILLEUSE

Organisé par le Comité des fêtes d'Ardilleux
Commune de Valde-laume

Dimanche 7 septembre 2025



Parcours de 6 Km ou 11 Km

Départ :

Entre 9h et 10h30
à la salle Laurent Cantet

Ravitaillement sur les parcours

Inscriptions :

05 49 29 74 94

06 68 22 83 74

06 30 29 42 09

comfetaardilleux@gmail.com



➤ Foyer Rural de Pioussay

Un rappel : comme évoqué dans le numéro précédent, exceptionnellement, le foyer rural de Pioussay organisera sa traditionnelle **brocante le 14 septembre 2025**.

En effet, lors de la dernière réunion délibératoire, en fonction des événements locaux connus et envisagés, des obligations de certains, du WE de la Pentecôte, il n'était pas judicieux de s'engager dans une organisation de cette importance.

Au lieu d'annuler, nous avons opté de reporter. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons le dimanche 14 septembre, selon nos habitudes avec la possibilité de vous restaurer sur place. Les informations nécessaires seront transmises ultérieurement par flyers, messages sur les réseaux sociaux et signalisation.



➤ Foyers Ruraux de Bouin et de Pioussay : retour sur le marché Gourmand

Ils l'ont fait ! C'était une première, mais quelle première...

Le challenge a été lancé en septembre 2024 à l'initiative du foyer de Bouin auquel le foyer rural de Pioussay a répondu partant pour l'aventure.

Ce samedi 24 mai 2025 a eu lieu la première édition du marché gourmand semi nocturne. 16 commerçants ont accepté de venir présenter leurs produits locaux et leurs créations culinaires. Nous les remercions de leur implication et de leur engagement sans faille. Les membres des foyers ont été ravis de l'enthousiasme et de la nombreuse participation des valdelaumoises et valdelaumoises à fouler le gazon de l'ancien stade de Pioussay tant pour faire leur marché que pour ensuite déguster les plats préparés par nos artisans. Nous saluons aussi la prestation musicale et dynamique de Jean Michel Zanotti, venu spécifiquement de Libourne en remplacement in-extremis de l'animateur initialement engagé, mais empêché.

Nous remercions le comité des fêtes d'Ardilleux pour leur appui logistique, structurel et amical.

Lors du rangement, nous nous sommes posé une question : et si on recommençait ?

Donc, rendez-vous en 2026, nous vous confirmerons la date ultérieurement.



➤ Un peu d'histoire : Commémorations du 8 mai 1945 (Sources Ministère des Armées/Wikipédia)

Cette année bon nombre de manifestations ont eu lieu autour du 80^{ème} anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. Mais savez-vous pourquoi ont lieu chaque année les commémorations du 8 mai 1945 et pourquoi un jour férié ? Aujourd'hui le 8 mai donne lieu à des commémorations sur tout le territoire national. Si les Français ne travaillent pas le 8 mai, il n'en a pas toujours été ainsi. En 1946, la commémoration de la victoire à cette date est instaurée par une loi, mais à condition que ce jour-là soit un dimanche. Autrement, la Libération sera célébrée le premier dimanche qui suivra le 8 mai.

Quelques années plus tard, en 1953, le 8 mai est déclaré jour férié à la demande des anciens déportés et résistants. Mais les parlementaires de la Ve République reviennent sur cette décision en 1959, et choisissent le deuxième dimanche de mai. En 1968, on instaure à nouveau le 8 mai comme date de commémoration, mais ce jour reste travaillé.

Sept ans plus tard, en 1975, le président Valéry Giscard d'Estaing décide de supprimer la commémoration officielle de la victoire sur l'Allemagne nazie et de la remplacer par une Journée de l'Europe, afin de marquer la réconciliation franco-allemande. Ultime changement en 1981 : le 8 mai est finalement déclaré jour férié, en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants.

Depuis, le rituel veut que chaque 8 mai, le président de la République passe en revue les troupes place de l'Étoile, ravive la flamme du tombeau du Soldat inconnu et dépose une gerbe. La commémoration du 8 mai est aussi l'occasion de rendre un hommage à l'engagement des militaires morts pour la France, morts pour la Nation ou morts pour la République.

Chaque année, des cérémonies officielles sont organisées à travers le pays. Des dépôts de gerbes, des discours et des moments de silence sont observés pour honorer la mémoire des victimes et exprimer notre gratitude envers ceux qui ont lutté pour notre liberté. Le 8 mai, c'est aussi l'occasion de se rappeler que la paix est fragile et qu'il est de notre devoir de la préserver. C'est pourquoi il est essentiel de transmettre cette mémoire aux générations futures, pour qu'elles comprennent les enjeux et les sacrifices liés à la défense de nos valeurs.

Et les femmes dans tout ça ? Il faut remonter à 1909 avec la création du corps des infirmières laïques des hôpitaux militaires. Il permet aux femmes d'être recrutées dans l'armée française avec un statut de personnel civil. Aujourd'hui, les armées françaises comptent 17,3% de femmes dans leurs rangs et connaissez-vous la première femme à avoir accédé au grade de Général en France ? Il s'agit de Valérie ANDRE, née le 21 avril 1922 et qui s'est éteinte à l'âge de 102 ans cette année le 21 janvier dernier. Son parcours est exceptionnel, médecin militaire et pilote d'hélicoptère, elle couvrira les conflits de la 2^{de} guerre mondiale, guerre d'Indochine, guerre d'Algérie, et obtint bon nombre de décorations militaires.

Merci à toutes et à tous pour votre participation à ces événements de mémoire collective !



Photos des commémorations 8 mai 2025

« Ci-joint la photo du témoignage, lors de la cérémonie du 8 mai dernier, de la petite-fille de Robert Béchade lisant un texte de sa mère relatant les conditions de la mort de ce résistant, sous-préfet à la préfecture des Deux-Sèvres qui fut Responsable Régional du Réseau de Résistance "Noyautage des Administrations Publiques" (NAP) arrêté dans son bureau par la police de Vichy le 6 mai 1944. Déporté à Buchenwald, il meurt d'épuisement au terme d'une « marche de la mort » le 8 mai 1945. » (Photo à droite prise à Ardilleux, 8 mai 2025.)



Inauguration officielle d'une plaque commémorative sur la stèle de Robert Béchade le 23 mai 2025 à Ardilleux à l'occasion de la célébration des 80 ans de la libération de la France.

Lors de la Cérémonie du 8 mai à Ardilleux, lecture par des membres de la famille de Robert Béchade d'un texte retraçant les circonstances de sa mort le 8 mai 1945.

PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner ...

Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie :

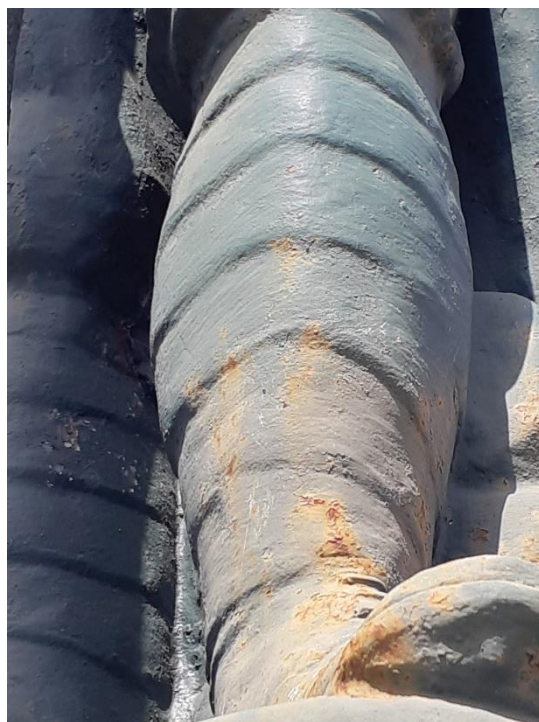
mairie-valdelaume@paysmellois.org

ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :

« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE

1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».

Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.



La gagnante du concours de la photo mystère du bulletin n°22 est Mme Henriette GIRARD, qui remporte un bon d'achat de 20€ chez la fleuriste « Au Jardin du Temps » à Chef-Boutonne.

La photo mystère du bulletin municipal n°22 était un détail de l'ancienne pompe du puits de l'Aume à Bouin avec son bec en forme de dauphin.

Ce puits se compose de plusieurs parties :

- Le lavoir où les femmes lavaient autrefois le linge aux Rameaux. On venait aussi y rincer les boyaux lors de la cuisine de cochon,
- Le puits de l'Aume surmonté de sa pompe,
- Et des abreuvoirs pour les animaux qui venaient s'y désaltérer au retour des zones de pacages communaux, toutes proches, et divisées entre les habitants de Bouin.

Autrefois, ces abreuvoirs étaient gardés par une dame, payée par la commune, et chargée de pomper et d'alimenter les auges.



The mystery photo of number 22 municipal newsletter was a detail of the the Bouin Aume well old pump.

This well consists of a washhouse where women used to wash clothes on Palm Sunday. People also came here to rinse the intestines when cooking pigs. The Aume well topped with its pump.

And watering hole for animals drinking there when coming back from share between Bouin cityzens, nearly communal grazing. In the past these drinking troughs were looked after by a lady paid by the municipality and responsible for pumping and feeding the trough



L'équipe de Valdelaume est inscrite aux « Jeux Intervillages de Theil-Rabier » le 26 juillet, si vous souhaitez rejoindre l'équipe n'hésitez pas et appelez Quentin Bernard au 06 66 52 01 37.

Le thème cette année : les jeux de société

Allez Valdelaume !!!



Associations, Professionnels

Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise... etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.

*Publication de la commune de Valdelaume
 Directeur de publication : Le maire de Valdelaume
 Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique*